

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-177** **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

**L'an 2024, le jeudi 12 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**

**Date de convocation : jeudi 5 décembre 2024 - Secrétaire de séance : Jean-Pierre GAGNE**

**Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 61 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 70**

***Etaient présents et ont pris part au vote :*** Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

***Etaient excusés et ont donné pouvoir :*** Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Patricia GRIMAL (à Liliane FALCON), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Viviane VAUDRAY (à Emilie CHARMET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Fabrice VENET (à Jean-Louis GUYADER), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD).

***Etaient excusés et suppléés :*** Max ORSET (par Philippe DEYGOUT), Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

***Etaient excusés :*** Dominique DELOFFRE, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Marie-Claude REGACHE, Daniel BEGUET.

***Etaient absents :*** Sylvie SONNERY, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Jean ROSET.

**Objet : Lignes de covoiturage à destination du PIPA et du CNPE de Bugey – renouvellement du marché, plan de financement**

VU l'axe 3.2 du projet de territoire ;

VU la délibération 2021-180 portant sur la poursuite du dispositif des lignes de covoiturage ;

VU la délibération 2022-014 portant sur la mise en place d'une convention de prestation de service relative aux lignes de covoiturage desservant le PIPA et le CNPE de Bugey ;

VU la délibération 2023-145 portant sur la poursuite du service de lignes de covoiturage ;

VU l'avis favorable de la commission mobilités du 25 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2024 ;

M. Marcel JACQUIN, vice-président, rappelle que la CCPA est investie depuis 2019 dans la mise en œuvre d'un service de ligne de covoiturage spontané pour la desserte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain et de la Centrale EDF de Bugey. Ce projet est mené en partenariat avec le Syndicat Mixte du PIPA, la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) et EDF.

La première phase d'expérimentation avait eu lieu dans un contexte compliqué par la crise sanitaire du COVID et les débuts avaient été timides. Sur la période des 18 mois premiers mois écoulés, les chiffres de fréquentation avaient nettement progressé. Ce résultat positif avait conduit à poursuivre le service jusqu'en mars 2025.

.../...

Les chiffres actuels démontrent que ce service ne cesse de croître puisqu'en 4 ans, ce sont près de 611 000 km qui ont été parcourus grâce au covoiturage et 81 tonnes de CO2 économisées.

Là où en 2021, 1 050 demandes de covoiturage avaient été réalisées, puis 3 201 en 2022, et 14 341 en 2023, ce sont plus de 26 000 covoiturages qui ont été réalisés en 2024, permettant de transporter les personnes travaillant sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain et le CNPE. Cela représente une progression de 700 % de fréquentation entre 2022 et 2024.

En 2024, une étude a été commandée à ECOV et financée à 50 % par l'obtention d'un Fonds Vert. Cette étude devait établir si l'extension de certaines lignes de covoiturage spontanée et la création de nouvelles lignes de covoiturage, permettraient de mailler encore mieux le territoire pour permettre au plus grand nombre de covoiturer en direction du PIPA et du CNPE et également à destination des villes de Meximieux et Ambérieu en Bugey, détentrices de gare SNCF.

Les résultats de cette étude ont été présentés lors de la commission mobilité du 25 novembre 2024. Les élus ont validé la relance du marché de covoiturage spontané sur le périmètre des lignes existantes, mais n'ont pas souhaité étendre le réseau actuel.

Le plan de financement proposé est le suivant :

**Budget prévisionnel et plan de financement**  
**pour le renouvellement du dispositif des lignes de covoiturage**  
**Montant estimé pour le fonctionnement sur 3 ans : mars 2025 – mars 2028**

Dépenses €	Montant HT en Euros	Recettes €	Montant demandé
<b>En investissement</b>			
Installation nouveaux panneaux à Meximieux	15 000 € HT	Fonds vert	0
Installation de 2 nouveaux arrêts sur la ligne Crémieu > PIPA (en attente de validation de CCBD)	20 400 € HT	CCBD	20 400 € HT
		Autofinancement CCPA	15 000 € HT
<b>TOTAL Investissement</b>	<b>35 400 € HT</b>		<b>35 400 € HT</b>
<b>En fonctionnement</b>			
Exploitation des lignes	460 000 € HT	Fonds vert (2025-2026)	108 000€ HT
Incidations ISL/IPP	242 000 € HT	SM PIPA	69 000 € HT
		CCBD	83 000 € HT
		EDF	35 000€ HT
		Autofinancement CCPA	407 000 € HT
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>702 000 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>702 000 € HT</b>
<b>TOTAL</b>	<b>737 400 € HT</b>		<b>737 400 € HT</b>

La conduite de ce projet nécessite sa déclinaison contractuelle : une convention de partenariat avec le SMPIPA, la CCBD et EDF, une convention pour la prise en charge des partages de frais.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et son plan de financement.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à mettre en œuvre la poursuite du projet, notamment par la signature des marchés et conventions avec l'opérateur retenu et toutes les pièces afférentes.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de partenariat qui sera établie dans la continuité de la convention précédente.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention relative au partage de frais avec l'opérateur retenu.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 décembre 2024  
Publiée le 17 DEC. 2024*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

